

LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le projet de transition professionnelle est un outil à la main des salariés pour changer de métier ou de profession au cours de leur carrière, en leur permettant de s'absenter de leur poste de travail dans le cadre d'un congé rémunéré spécifique.

En 2022, 18 806 dossiers ont été pris en charge par les Associations Transitions Pro. Le coût unitaire des formations ainsi engagées, généralement longues, s'élève à 28 706 euros.

Ce dispositif permet à la majeure partie des bénéficiaires, plus fréquemment employés et faiblement diplômés, de se reconvertir vers un métier en adéquation avec leur projet.

Un coût unitaire
de 28 706 euros p.02

Les caractéristiques
des formations financées p.04

Les bénéficiaires du PTP p.04

Les résultats du PTP
et sa valeur ajoutée p.06

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le projet de transition professionnelle (PTP) a pris la suite du congé individuel de formation (CIF)¹. Des évolutions réglementaires notables ont été apportées mais, comme le CIF, le PTP permet aux salariés de s'absenter de leur poste de travail en bénéficiant d'un congé spécifique et de suivre une formation certifiante pour changer de métier ou de profession².

Le PTP est ouvert aux salariés du secteur privé. Les salariés du public peuvent également y accéder dès lors que leur employeur verse de manière volontaire la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. Pour être éligible, le salarié doit être titulaire d'un contrat de travail de droit privé, d'un compte personnel de formation (CPF) et satisfaire, sauf exceptions, à des conditions d'ancienneté appréciées en fonction de la nature de son contrat de travail. Pour déposer une demande de prise en charge, il doit également obtenir une autorisation d'absence de la part de son employeur.

La prise en charge d'un PTP est déclenchée par une décision administrative de la Commission paritaire interprofessionnelle régionale, organisée en région au sein d'une association régionale dénommée Transitions Pro. La décision de prise en charge du projet porte sur les coûts pédagogiques afférents à la formation et la rémunération pendant la durée de la formation dans des conditions définies par la réglementation et précisées par les recommandations de France compétences³.

UN COÛT UNITAIRE DE 28 706 EUROS

En 2022, 18 806 dossiers ont été pris en charge pour un montant total engagé net de 539,8 millions d'euros. Le coût unitaire d'un projet de transition professionnelle s'élève à 28 706 euros, hors reste à charge susceptible d'être supporté par les bénéficiaires (*voir encadré*). La prise en charge d'éléments de rémunération⁴ du salarié pendant la durée de la formation constitue 65% de ce coût, tandis que les coûts pédagogiques pèsent pour 25% et les aides relatives au transport, à l'hébergement et à la restauration pour 1% de l'ensemble. Les coûts imputables à la mise en œuvre du PTP (charges de fonctionnement, infogestion, etc.) s'élèvent à 9% de l'ensemble du coût unitaire engagé en 2022.

Le coût d'un PTP, sur lequel pèse fortement le salaire de référence du bénéficiaire, est de ce fait directement impacté par des caractéristiques non-financières. En effet, la durée de la formation financée détermine celle de la prise en charge effective de la rémunération par Transitions Pro. La rémunération du bénéficiaire, en tant que salarié, est quant à elle déterminée par un ensemble de caractéristiques liées à son profil et à celui de son entreprise⁵.

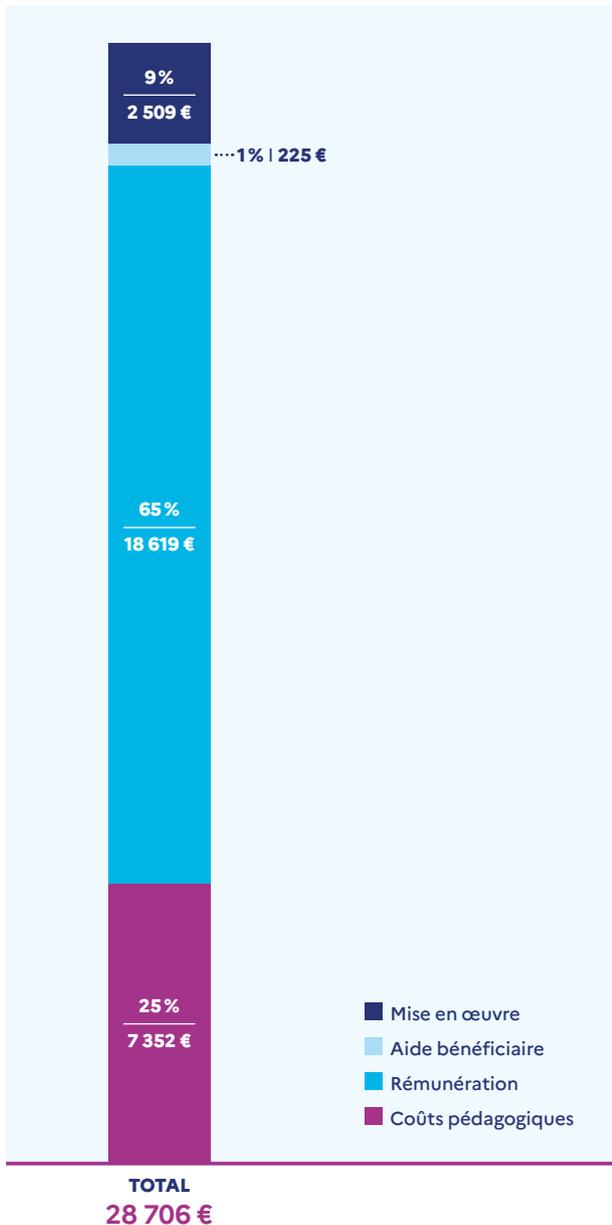
Ces caractéristiques font l'objet de la recommandation PTP-2020-02 de France compétences, visant à réguler l'ordre des demandes de prise en charge⁶ dès lors qu'elles ne peuvent être toutes satisfaites. Ces dernières sont notamment priorisées selon la catégorie d'action visée et le profil du porteur de projet de transition professionnelle. Après examen de ces priorités et des décisions prises par les commissions, sur 100 dossiers déposés en 2022, 66 ont fait l'objet d'une prise en charge⁷. Ce cadre juridique, structuré sur une liste de dix priorités⁸, a des effets sur les caractéristiques des formations financées, comme sur le profil des bénéficiaires du PTP.

1. Ces dispositifs participent de l'application en droit français de la convention de l'Organisation internationale du travail sur le congé éducation payé, ratifiée par la France en 1975. C140 – Convention (n°140) sur le congé éducation payé, Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, 1974 (entrée en vigueur : 23 septembre 1976).

2. Article L.6323-17-1 du code du travail.

3. Conformément à l'alinéa 10° de l'article L.6123-5 du code du travail qui dispose que France compétences émet des recommandations sur les modalités et règles de prise en charge des financements alloués au titre du projet de transition professionnelle mentionné à l'article L.6323-17-1, en vue de leur harmonisation sur l'ensemble du territoire et de la soutenabilité du système de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

1. COMPOSANTES DU COÛT UNITAIRE D'UN PTP EN 2022



Source : France compétences, enquêtes quantitatives accompagnement des transitions et des parcours 2022 (Données provisoires).

Champ : France, hors Mayotte, Guyane et Guadeloupe.

Lecture : En 2022, le coût unitaire d'un PTP est de 28 706 euros.

Dans ce coût, la prise en charge de la rémunération s'élève à 18 619 euros.

L'ABSENCE DE SUIVI DU RESTE À CHARGE SUPPORTÉ PAR LES SALARIÉS

La contribution directe des bénéficiaires au financement de leur projet de transition professionnelle n'est aujourd'hui pas suivie dans les systèmes d'information existants et constitue donc un enjeu pour la mesure du coût complet d'un PTP. L'effort financier auquel consentent les salariés dans le cadre du financement de leur PTP renvoie à deux dimensions distinctes.

D'abord, lorsqu'une décision de financement d'un PTP est actée, le salarié consent à engager les droits qu'il a acquis au titre de son CPF. Bien que ce jeu d'écriture comptable soit sans incidence financière directe pour l'Association Transitions Pro, il engendre une décrémentation du CPF.

Ensuite, au-delà d'une rémunération salariale équivalente à deux Smic, un reste à charge est automatiquement appliqué au projet financé. Dans ces conditions, les textes prévoient une prise en charge partielle du salaire de référence par Transitions Pro et un plafonnement des coûts pédagogiques de la formation. À l'inverse, en deçà de deux Smic, Transitions Pro est tenue de couvrir l'ensemble des frais engendrés par le paiement des coûts pédagogiques et par le maintien du salaire.

4. Ces éléments de rémunération intègrent les cotisations de sécurité sociale et les charges légales et conventionnelles.

5. Catégorie socioprofessionnelle, niveau de formation préalable, ancienneté dans l'entreprise, accords de branche ou d'entreprise de rattachement du salarié, etc.

6. En effet, à la différence du compte personnel de formation ou du contrat d'apprentissage, fonctionnant comme des dispositifs de guichet, le projet de transition professionnelle est un dispositif à enveloppe fermée dont la dotation est déterminée annuellement.

7. Champ : France, hors Mayotte, Guyane et Guadeloupe.

8. Pour plus de précisions, se reporter à la [Recommandation PTP-2020-02 relative aux priorités de prise en charge des financements alloués aux projets de transition professionnelle engagés au titre du CPF](#).

LES CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS FINANCÉES

Caractéristique distinctive des formations financées dans le cadre du PTP, leur durée, généralement longue, est de 962 heures en moyenne en 2022. Cette moyenne est inférieure à la durée maximale recommandée par France compétences (1 200 heures ; voir note 8, priorité 4).

Si les formations financées dans le cadre du PTP sont de nature variée, en 2022, le diplôme d'État d'aide-soignant, suivi des titres professionnels conducteur du transport routier de marchandises et développeur web et web mobile, sont les certifications le plus fréquemment préparées.

Plus globalement, les formations financées dans ce cadre ont pour point commun de viser le plus fréquemment des diplômes, titres et certifications inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles, conformément aux recommandations de France compétences (priorité 5). Plus de huit certifications préparées sur dix visent un niveau 3 à 5 (de CAP à bac + 2). Les certifications visant un niveau bac + 5 ou plus ne constituent que 4% de l'ensemble des dossiers pris en charge en 2022.

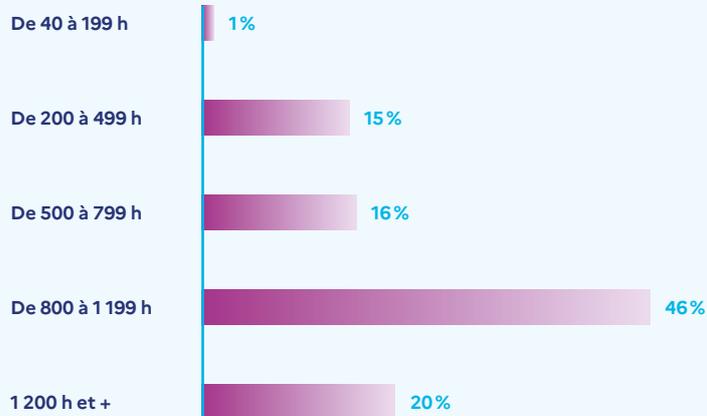
LES BÉNÉFICIAIRES DU PTP

Comparativement à l'ensemble des salariés du secteur privé, les bénéficiaires d'un PTP disposent d'un niveau de diplôme généralement moins élevé. En 2022, 69% des bénéficiaires de PTP, contre 57% dans l'ensemble de l'emploi salarié du privé, disposent au plus d'un niveau baccalauréat. Par ailleurs, dans plus de six cas sur dix, les bénéficiaires du PTP sont des employés, seule catégorie socioprofessionnelle surreprésentée par rapport à la population des salariés du privé sur la même période. En outre, 31% des salariés ayant bénéficié d'un PTP en 2022 sont issus d'une entreprise de moins de 50 salariés⁹.

Des différences hommes-femmes peuvent être pointées. Les femmes portent 58% des projets pris en charge par les Transitions Pro, alors qu'elles constituent 48% de l'ensemble de l'emploi salarié du privé. Un peu plus diplômées que l'ensemble des bénéficiaires d'un PTP, elles sont également un peu plus âgées, un quart d'entre elles ayant 45 ans ou plus (contre 22% des hommes dont le projet a fait l'objet d'une prise en charge en 2022). Enfin, comme dans l'ensemble de la population salariée, elles sont largement surreprésentées parmi les employés, les hommes l'étant plutôt parmi les ouvriers.

9. À titre de comparaison, au 31/12/2021, les salariés des entreprises de moins de 50 salariés représentent 50% de l'emploi salarié français (sources : Céreq, Dares, France compétences, enquête formation employeur annuelle 2021). La prise en charge de projets de salariés issus d'entreprises de moins de 50 salariés constitue une des priorités recommandées par France compétences (priorité 3).

2. DURÉE DES PARCOURS DE FORMATION FINANCÉS PAR LE PTP EN 2022

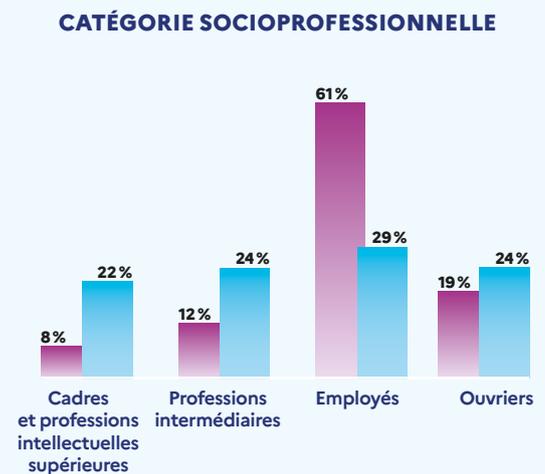
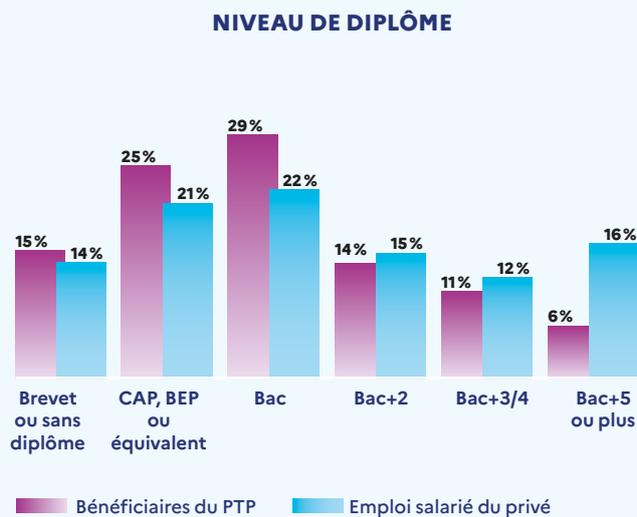


Source : France compétences, enquêtes quantitatives accompagnement des transitions et des parcours 2022 (Données provisoires).

Champ : France, hors Mayotte, Guyane et Guadeloupe.

Lecture : En 2022, 20% des formations financées dans le cadre du PTP avaient une durée moyenne de 1200 heures ou plus, contre 11% l'année précédente.

3. STRUCTURE DES POPULATIONS SALARIÉES DU PRIVÉ ET BÉNÉFICIAIRES DU PTP EN 2022



Sources : France compétences, enquêtes quantitatives accompagnement des transitions et des parcours 2022, Insee, enquête emploi en continu 2022 (calculs France compétences – Données provisoires).

Champ : Ensemble de l'emploi salarié du privé en France hors Mayotte, Guyane et Guadeloupe.

Lecture : En 2022, les salariés employés représentaient 61% des bénéficiaires du PTP, contre 29% de l'emploi salarié du privé.

LES RÉSULTATS DU PTP ET SA VALEUR AJOUTÉE

Les résultats du projet de transition professionnelle s'apprécient à l'aune des finalités qui lui sont fixées par la loi : permettre aux salariés de changer de métier ou de profession. L'Observatoire des transitions professionnelles, porté par l'Association Transitions Pro Bretagne, réalise une enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des bénéficiaires du PTP, six mois après la fin de leur formation, pour notamment mesurer la réussite ou l'échec des parcours de transition professionnelle soutenus par le dispositif.

En 2022, il ressort de cette enquête que 61 % des sortants occupent un poste en lien avec leur formation¹⁰ (contre 57 % en 2021), quand 9 % ont renoncé à se reconverter et 30 % sont toujours en cours de transition (contre 34 % en 2021). Comme le note l'Observatoire, ces taux en hausse (hors abandon) sur trois ans montrent que « les parcours de reconversion se réalisent de plus en plus rapidement », notamment dans le contexte de reprise post-crise sanitaire¹¹.

Près de huit salariés sur dix occupant un poste en lien avec la formation ont quitté l'entreprise dans laquelle ils étaient avant d'accéder au PTP. Ceux déclarant être toujours en cours de transition à la date d'enquête sont, de leur côté, dans des situations variées (cf. schéma ci-contre), et le plus fréquemment recherchent un poste en lien avec leur formation (20%) mais peuvent également être engagés dans un projet de création d'entreprise (6%) ou avoir entamé une autre formation (4%).

61 %

des sortants occupent un poste en lien avec leur formation en 2022.

L'enquête apporte, enfin, des informations plus qualitatives sur les effets de la formation sur la situation salariale. Dans leur grande majorité, les salariés occupant un poste en lien avec leur formation six mois après l'avoir achevée « témoignent de multiples bénéfices à la suite de leur changement de métier : intérêt du travail, reconnaissance des compétences, amélioration des conditions de travail, augmentation des responsabilités... ». Plus globalement, invités à porter un regard rétrospectif sur leur démarche, 97% des salariés interrogés estiment qu'elle a été utile pour leur parcours professionnel.

¹⁰. Dans l'enquête, le lien formation-emploi est laissé à l'appréciation subjective du répondant.

¹¹. Source : <https://observatoire-transitions-professionnelles.fr/enquete-nationale/synthese-nationale>.

4. PANORAMA DES PARCOURS À SIX MOIS SUIVANT LA FIN D'UN PTP

SUR 100 BÉNÉFICIAIRES DE PTP SORTIS DE FORMATION SIX MOIS PLUS TÔT

SUR 100 BÉNÉFICIAIRES

- ▶ **61 occupent un poste en lien avec la formation**
 - ▶ 46 ont changé d'entreprise
 - ▶ 7 ont changé de poste dans la même entreprise
 - ▶ 8 ont créé leur entreprise ou sont dans une autre situation
- ▶ **9 ont abandonné leur projet de formation**
- ▶ **30 indiquent que leur projet est toujours en cours**
 - ▶ 13 ont repris leur ancien poste de travail
 - ▶ 15 n'occupent pas d'emploi
 - ▶ 2 occupent un poste sans lien avec leur formation

Source : Observatoire des transitions professionnelles, enquête nationale 2022.

Champ : Ensemble des bénéficiaires de PTP sortis de formation depuis six mois en 2022.

Le PTP permet à la plupart des bénéficiaires de se reconverter vers un métier en adéquation avec leur projet.